

GRUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 7 mars 2016 :

Pour l'organisation de sorties scolaires dédiées au patrimoine Ardéchois, une subvention totale de 1 816,50 € sera répartie au profit des communes du Pouzin, Rochemaure et Saint Symphorien sous Chomérac pour leur école publique, le collège Alex Mézenc du Pouzin.

Dans le cadre de la prise en charge du transport des collégiens pour le forum des métiers et des formations organisé le 15 mars prochain, une subvention de 470€ sera affectée à la structure organisatrice représentée par le lycée Olivier de Serres à Aubenas. Cette somme correspond à la prise en charge de 73 élèves du collège Alex Mézenc Au Pouzin.

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre recevra une subvention de 27 000 € pour une étude diagnostic – schéma directeur en eau potable. »

